

MEGA

Peinture routière solvantée

Peinture rétroréfléchissante de signalisation routière CERT EN 1436 : 2018 5460/P-R-I P4 - 500.000 PASSAGES DE ROUES aetec Espagne

A propos : c'est une peinture acrylique à séchage très rapide, destinée pour les routes, les trottoirs, passage piétons, parkings... avec un excellent accrochage et une bonne résistance à l'abrasion.

Descriptif technique:

Densité : $1.60 \pm 0.05 \text{ g/cm}^3$
Viscosité : $88 \pm 3 \text{ Krebs}$
Extrait sec : $75 \% \pm 2$
Teneur en cendres : $39 \% \pm 3$

Pouvoir couvrant : 99.6 pour un film de 300 μm blanche, jaune, rouge, noir ...

Aspect: Mât

Application : sur les supports bitumés et ciment par la brosse, au rouleau, à la machine à

pulvérisation.

Dilution : peinture applicable tel qu'elle est, si non à ne pas dépasser 3 % de dilution.

Séchage : sec de 8 à 12 minutes suivant les conditions climatiques.

Rendement certification: 1m² par 600 g peinture +300 g microbilles

Essai de durabilité : 5460 / P-R-I P4- 500000 de passages AETEC(Espagne)

Conditionnement: Estagnon de 25 kg





MEGA

Peinture routière solvantée

Peinture rétroréfléchissante de signalisation routière CERT EN 1436 : 2018 5460/P-R-I P4 – 500.000 PASSAGES DE ROUES aetec Espagne

Mise en œuvre:

Préparation du support : le support doit être propre, sec et exempt de matières non adhérentes comme les huiles. Température d'application doit être supérieure à 5°C

Prise en considération les changements climatiques (risque de pluie, d'orage...)

Dosage recommandé: 600g peinture AVEROUTE MEGA +300g microbilles en verre.

Application : La peinture AVEROUTE MEGA s'applique avec la machine de marquage type AIRLESS filtre 50 à 60 mesh.

Annexe:

Norme de référence : Densité UNE-EN ISO 2811-1-: 2016

Extrait sec UNE-EN ISO 12802 : 2012 ANNEXE A Teneur en cendre UNE-EN 12802 : 2012 ANNEXE H

Essai de durabilité EN 13197 : 2012+A1 : 2014 Pouvoir couvran UNE-EN 1871 : 2021 ANNEXE B

P-R-I:

1. **P**: Pour marquage routier permanent

2. R: Pour marquage routier rétro réfléchissant
3. I: Une marque routière conventionnelle

